

PROGRAMMES ET INSTRUCTIONS (Québec)

Dans le numéro 2 des Actes de Lecture, nous avons présenté quelques aspects d'un colloque québécois sur la lecture. Nous poursuivons ici la publication de documents sur la pédagogie dans ce pays.

Il s'agit des extraits du programme d'études* qui concerne la lecture à l'école élémentaire. Ce programme joue le rôle de recommandation officielle du Ministère de l'Éducation vers les écoles.

- Le premier texte présente des généralités sur la langue écrite, assorties de conseils pratiques.

- Le second concerne l'apprentissage de la communication écrite dans ses aspects généraux tout au long de la scolarité élémentaire.

- Le troisième donne des informations relatives à l'année qui correspond à notre cours.

Ces documents témoignent de l'effort entrepris par les enseignants québécois pour jeter les bases d'un véritable apprentissage de la lecture qui met l'accent sur la fonctionnalité de la communication.

INSTRUCTIONS (I)

LANGUE ÉCRITE

Tandis qu'à son entrée à l'école l'enfant de six ans a depuis longtemps amorcé l'apprentissage de la communication orale, dont il n'a cessé d'expérimenter la puissance, il n'a encore qu'une expérience très limitée de l'efficacité de la langue écrite. Comme on apprend mieux ce dont on perçoit l'utilité, il appartient au cours primaire de prouver, ou plus exactement de faire éprouver, le rôle irremplaçable de l'écrit, afin de sensibiliser l'écolier à cet apprentissage et de le motiver. La démonstration théorique ne suffit pas. Il importe de créer une ambiance, de susciter l'intérêt, la curiosité, de multiplier les observations, les occasions de contact, les découvertes, qui donnent le sentiment que l'écrit se situe à une croisée de chemins tant à l'école que hors de l'école.

Le maître veillera donc à ce que l'écolier saisisse progressivement la valeur de la langue écrite soit à partir des événements de la vie scolaire, soit à partir d'activités spécialement organisées à cette fin, dont nous mentionnerons quelques-unes dans les pages qui suivent.

LES FONCTIONS DE LA LANGUE ÉCRITE

L'écolier ne comprendra la portée des fonctions de l'écrit que dans la mesure où le maître les illustrera, comme il est suggéré dans chaque cas.

La première de ces fonctions, la seule de cet ordre que nous retenons ici, a trait à la vie intellectuelle de l'écrivain, du scripteur.

* Ce programme et les guides pédagogiques qui l'accompagnent constituent ; un document de plus de 600 pages uniquement pour le français.

1 - L'écrit permet la réflexion.

Quand il faut réfléchir à un problème ou clarifier ses idées, il est particulièrement profitable d'écrire. Cela vaut à la pensée, toujours fuyante, une permanence qui en favorise l'analyse et soutient la réflexion. Un brouillon avec ses ratures, ses ajouts, ses corrections en est la preuve.

- Au cours ou à suite de la rédaction collective d'un texte, demander s'il serait aisé de donner au message une forme plus précise s'il n'était écrit.

- Sur un sujet donné, mettre au tableau toutes les idées que suggère une classe avant de choisir celles qui feront l'objet d'un bref exposé, et profiter de la circonstance pour souligner le rôle de l'écrit.

- Quand il faut recueillir ou comparer, dans différents textes, des informations sur un sujet, montrer à quel point l'écrit aide ce travail.

C'est dans le rôle d'intermédiaire incomparable, d'instrument de transmission, que l'écrit exerce de multiples fonctions extrêmement utiles.

2 - L'écrit est le substitut de la parole.

Il se déplace et constitue le moyen d'expression par excellence chaque fois que l'on est dans l'impossibilité de communiquer verbalement.

- Prendre prétexte de l'envoi ou de la réception d'une lettre pour suivre le chemin qu'elle parcourra ou a parcouru avant d'arriver à destination.

- À l'occasion des activités faites en classes ou à la bibliothèque, situer, par rapport à l'école, l'imprimerie ou la maison d'édition d'un manuel ou d'un autre volume.

- Expliquer le système de distribution qui approvisionne les marchands en journaux ou revues.

3 - L'écrit est un porte-parole discret.

Il permet la transmission de messages personnels dans des situations où le discours oral ne conviendrait pas. C'est, par exemple, la note qu'on glisse au conférencier, celle qu'on donne au maître devant toute la classe, celle que les écoliers se passent entre eux.

- Donner à quelques écoliers un billet sur lequel est rédigé un mot d'encouragement personnel. Expliquer la raison de ce geste. Le répéter à l'occasion.

- Permettre aux écoliers d'échanger des billets en soulignant le caractère confidentiel de ces messages.

4 - L'écrit peut être un porte-parole anonyme :

Dont on abuse parfois, mais qui n'en rend pas moins aussi de réels services. Il y a des situations où il convient que le destinataire prenne connaissance d'un message sans savoir qui le lui envoie.

- Installer une boîte à suggestions. Expliquer qu'on peut y déposer les messages qu'on tient à formuler par écrit, anonymement ou non : griefs, récriminations, critiques, encouragements, commentaires...

- Réserver un coin pour les graffiti et permettre de s'y exprimer librement.

5 - L'écrit est un éminent serviteur de la société :

En transmettant des messages collectifs. Il évite notamment au destinataire de recevoir plusieurs fois les mêmes informations.

- À l'occasion d'une lettre à envoyer aux parents ou à d'autres écoliers (invitation à une exposition, à un carnaval ...), rédiger un texte collectif qui sera signé au nom de la classe.

- Demander à quelques écoliers de formuler sur une feuille une suggestion quant à l'organisation de la classe ou de prochaines sorties éducatives. Passer le projet à d'autres écoliers qui le modifient ou non et y ajoutent leurs remarques. Rédiger un texte définitif et le soumettre à la classe.

6 - L'écrit rend possible, grâce à la technique, la multiplication d'un message :

Et par là il apparaît encore comme un bon serviteur de la collectivité. N'étant plus obligé d'entrer en contact avec chacun des destinataires, l'auteur se trouve libéré d'une contrainte et pourvu d'un pouvoir illimité de communication.

- Demander quel est le tirage des journaux les plus connus de la région.

- Souligner, à l'occasion, la parution de certaines revues ou brochures, de certains livres.

- Lire ou faire lire des textes fournissant des renseignements sur l'invention et l'évolution de l'imprimerie, sur la diffusion des imprimés.

- Donner des informations sur, les étapes de la production d'un imprimé : rédaction, révision, impression, diffusion, utilisation...

- Tirer à de nombreux exemplaires des textes d'écoliers : lettre circulaire, dépliant à l'occasion d'un carnaval, d'une campagne de souscription, journal scolaire...

7 - L'écrit résiste au temps.

Gardien de la parole, il constitue l'aide-mémoire privilégié des individus, des groupes, des civilisations. L'enfant, à l'école doit éprouver cette permanence du texte. Il le fait, d'ailleurs, naturellement en retrouvant chaque jour les mêmes livres, les mêmes affiches.

- Inviter les écoliers à noter sur une feuille ou dans un carnet des choses à ne pas oublier (travail à la maison, vêtement à apporter...). Profiter de ces occasions pour faire prendre conscience que l'écrit, contrairement à la parole qui s'envole, est un aide-mémoire.

- Les murs de l'école sont souvent couverts d'affiches (annonces, règlements...). Demander ce qu'on ferait si on ne disposait que de la langue orale.

- Expliquer où découvrir la date de parution d'un livre. Demander "l'âge" des volumes qu'on peut consulter ou emprunter en classe ou à la bibliothèque.

8 - L'écrit garde les textes qui engagent l'avenir :

Qui ont été mûrement réfléchis et doivent défier le temps. Ce rôle est particulièrement manifeste quand il s'agit d'ententes entre des parties : contrats, baux, lois, statuts d'associations...

- Après discussion sur l'organisation de la classe, rédiger le texte d'une entente et la rendre en quelque sorte "officielle". Par la suite, se référer, à l'occasion, à ce texte et faire implicitement saisir le rôle de l'écrit dans de tels cas.

- Au moment d'organiser une activité, inviter les écoliers à mettre par écrit leurs suggestions avant de les proposer à la classe. Puis souligner l'utilité de cette méthode.

Ces fonctions de la langue écrite en font un instrument prodigieux de communication et de culture. Celui qui sait lire a accès aux richesses les plus authentiques de la civilisation : Du manuel de bricolage à l'essai philosophique, de l'histoire aux œuvres de fiction, il y a là un médium culturel qui vaut au lecteur une qualité de vie supérieure. Et que dire de la puissance de l'auteur, de son rayonnement qui défie le temps et l'espace ! Nous lisons encore des ouvrages rédigés il y a des siècles et en subissons l'influence. Un article de journal atteint des millions de lecteurs, qu'il remue.

- À partir d'une liste de différents types d'imprimés (annuaire téléphonique, bandes dessinées, étiquettes de marchandises), demander quelles seraient les suites fâcheuses de leur disparition.

- Dans diverses situations de communication organisées en classe (lettre à un directeur de société, au directeur de l'école, aux parents ou à des organismes publics), observer les avantages d'un recours à l'écrit.

INSTRUCTIONS (II)

L'APPRENTISSAGE DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

LECTURE

Lire est l'habileté à reconstruire partiellement ou intégralement le sens d'un texte en tenant compte de l'intention de lecture et du type de texte lu.

L'ACTE DE LIRE

Dans l'activité que constitue l'acte de lire, l'analyse distingue deux paliers : l'activité perceptive et l'activité intellectuelle.

A - L'ACTIVITÉ PERCEPTIVE.

Les yeux procèdent par bonds. Le regard explore les lignes par déplacements rapides coupés d'arrêts de l'ordre du quart de seconde au cours desquels l'œil voit des ENSEMBLES graphiques.

Ce ne sont pas des lettres juxtaposées que le lecteur cherche dans cette EXPLORATION, mais des mots ou groupes de mots. L'élément privilégié dans l'acte de lire est non la lettre, mais le mot, unité graphique facilement repérable par l'œil, parce qu'il est déjà marqué par les espaces. Quand l'expérience en a suffisamment fixé l'image dans la mémoire, les mots ou groupes de mots sont perçus de façon intuitive, c'est-à-dire reconnus globalement à partir d'un minimum d'indices. Ainsi, un lecteur exercé n'a pas besoin de percevoir distinctement toutes les lettres ou parties d'un mot connu pour l'identifier : quelques traits suffisent. Il s'ensuit une lecture souple et efficace.

B - L'ACTIVITÉ INTELLECTUELLE.

1. Sa nature.

La perception des unités graphiques et l'activité intellectuelle par laquelle est reconstruit le sens du texte sont indissociées. À mesure que la lecture progresse, le lecteur forme des UNITÉS DE SENS, qui se combinent pour constituer un ensemble de plus en plus étendu et cohérent.

Au cours de ces opérations, l'esprit se livre constamment à des PRÉVISIONS touchant les mots et les structures susceptibles d'apparaître de ligne en ligne. Ainsi, tout lecteur suffisamment familier avec certains clichés s'attend inconsciemment aux mots "une fois" à la suite du segment "il était" placé au début d'un conte. Ou encore la connaissance implicite des structures du français ne laisse pas de doute qu'après le segment "la petite fille joue "dans la..." viendra un nom féminin singulier. Ce MÉCANISME D'ANTICIPATION permet au lecteur de sélectionner avec un maximum d'économie l'information graphique à laquelle il aura recours visuellement pour vérifier la justesse de ses prévisions. C'est de cette économie dans le repérage d'indices graphiques que dépendent en grande partie la vitesse et l'aisance en lecture. Par ailleurs, quand ses prévisions sont confirmées, le lecteur poursuit son chemin en ajoutant de nouveaux ensembles significatifs au texte qu'il est en train de reconstruire. Quand, au contraire, elles sont infirmées, il ajuste sa lecture en fonction des informations trouvées dans le texte.

2- Ses conditions.

La lecture est un acte d'INTERPRÉTATION. L'efficacité de l'activité intellectuelle d'analyse et de synthèse qui procède à la reconstruction du sens est liée à la CONNAISSANCE qu'on a DU RÉEL ET DE LA LANGUE. Sans une certaine pratique de la vie et du monde, il est évident que le mystère d'aucun d'eux ne saurait être percé. Mais, plus ce savoir s'étend, plus les écrits parlent. Quant à la connaissance de la langue nécessaire à une lecture signifiante, elle porte sur le lexique, la morphologie (variations des formes des mots), la syntaxe (rapport de sens) ; le système grapho-phonétique (correspondances entre graphèmes et phonèmes).

Le RÉSULTAT ATTENDU d'une lecture n'est pas identique dans tous les cas : il tient au projet initial et à la nature du texte choisi en conséquence. Selon l'intention première (comprendre, s'informer, connaître, agir, se détendre, passer le temps...) et selon le type de texte (conte, encyclopédie, bande dessinée...), le lecteur reconstruit partiellement ou intégralement le sens. C'est ainsi qu'un roman n'est pas abordé de la même façon selon qu'on veut en faire la critique littéraire ou jouir seulement du plaisir de l'intrigue.

Notons que la lecture à haute voix est un art particulier, qui suppose, outre l'habileté à lire, celle de lire oralement les signes graphiques selon les règles du discours oral. Cet art appartient aux spécialistes de la communication orale : annonceur, présenteur, comédien, conférencier, orateur...

En résumé, l'acte de lire se réalise par une activité perceptivo-visuelle et intellectuelle au cours de laquelle les informations graphiques d'un écrit sont traitées afin qu'on en reconstruise le sens. Cette activité fait appel nécessairement aux connaissances du lecteur touchant la langue et le réel. Ainsi, même si l'acte de lire s'appuie sur des connaissances, et s'il est, en ce sens, un savoir, il constitue avant tout un savoir-faire lié à un apprentissage.

OBJECTIF DE L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE

L'apprentissage de la lecture vise à faire de l'élève un **BON LECTEUR**, c'est-à-dire celui qui pratique la lecture économiquement en reconstruisant le sens d'un texte avec le maximum de facilité, celui pour qui aussi la lecture est devenue un moyen d'information et de divertissement aussi rentable que tout autre mode de communication. Avec le temps, ce bon lecteur deviendra, en outre, un **LECTEUR AVERTI** possédant un ensemble de connaissances qui lui donnent le moyen de pénétrer l'intention de l'auteur et de la critiquer en soi et dans son expression.

I – L'HABILETÉ À LIRE.

C'est en lisant qu'on devient bon lecteur. Le développement de l'habileté à lire est essentiellement fondé sur une lecture assidue, variée, qui, seule, permet l'intégration des connaissances acquises en matière de langue écrite.

DÈS LE DÉBUT DE L'APPRENTISSAGE, le développement de l'habileté à lire doit comporter de nombreuses situations de lecture. Le maître lit lui-même aux élèves des textes brefs, mais signifiants pour eux, capables d'éveiller et de nourrir leur curiosité. Ainsi, dès le début de leur apprentissage, ils s'essaient à reconstruire le sens de courts textes, même s'ils n'en reconnaissent que quelques mots.

TOUT AU LONG DE L'APPRENTISSAGE, l'habileté à lire grandit par la lecture de textes signifiants et multiples, à caractère littéraire ou utilitaire, dont la longueur et la complexité vont croissant. Quand surgissent des difficultés, il s'offre divers moyens de dépannage :

- le contexte : poursuivre la lecture afin que se dégage peu à peu le sens d'un terme nouveau ou d'une expression obscure ;
- l'analyse des composantes lexicales (maisonnette, de maison-ette; antigel, de anti et gel...) ;
- l'analyse des composantes grapho-phonétiques pour vérifier si le terme en question ne serait pas déjà connu en langue orale ;
- les dictionnaires, lexiques, encyclopédies, ou une personne bienveillante...

Avec le temps, et plus particulièrement au deuxième cycle, quand il s'agit de textes plus étendus, l'élève adapte sa manière de lire à ses intentions de lecteur.

Selon les cas, deux types de lecture se présentent :

- la lecture intégrale, lente, coupée de pauses, de réflexion ou de retours en arrière, quand est requise une information maximale sur le sujet ;

- la lecture sélective; où l'écolier saute ou ne fait que parcourir certains passages et s'attarde sur d'autres, quand il a besoin de renseignements très déterminés, ponctuels ; dans ce cas, il doit savoir tirer parti des tables de matières, des index, glossaires, des titres de chapitres, de l'ordre alphabétique d'un dictionnaire ou d'une encyclopédie...

N'oublions pas la lecture purement distrayante, faite pour le plaisir, qu'on entre prend et interrompt à volonté.

L'écolier doit savoir utiliser le résumé des pages de garde ou d'articles, la table des matières, etc. pour avoir un aperçu du contenu d'un ouvrage ou d'un texte ; ce savoir-faire permet entre autres à l'écolier de mieux choisir les ouvrages ou les textes qu'il aimerait lire.

Notons encore que la lecture à haute voix, qui n'est pas une spécialité de ce niveau, rend ce service quand il est utile ou nécessaire qu'un écolier lise à haute voix, du mieux qu'il peut, des textes que les autres n'ont pas en main, pour donner une information, répondre à une question, préciser le sens exact d'une page, dramatiser un passage...

II - LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES À LA LECTURE

AU DÉBUT DE L'APPRENTISSAGE, l'écolier s'attachera toujours à manier les principales unités sémantiques (phrases, groupes de mots et mots), tout en se familiarisant avec les sous-unités (syllabes, lettres, éléments grapho-phonétiques et morphologiques).

TOUT AU LONG DE L'APPRENTISSAGE, le développement de l'habileté à lire exige des connaissances sur la langue, le réel et les différents types de textes.

Ce savoir ne doit pas être acquis pour lui-même, mais en vue du savoir-faire, c'est-à-dire de l'habileté à lire. L'écolier n'a donc pas à apprendre dans leur forme explicite les règles, les caractéristiques formelles, les lois... Il doit plutôt acquérir une compréhension intuitive de leur usage fonctionnel. Par exemple, un exercice sur des mots formés de suffixes ne vise pas à obtenir de l'écolier qu'il énonce des règles de suffixation, mais à lui donner la notion implicite de la dérivation lexicale : ce qui facilite la lecture de mots particuliers.

A - LES CONNAISSANCES LINGUISTIQUES.

1. LEXIQUE.

1.1. Les mots.

À son arrivée, à l'école, l'écolier connaît déjà le sens et la forme d'un grand nombre de mots de la langue française. Pour lire, il lui faut se familiariser avec la version graphique de ces mots et apprendre peu à peu les nouveaux mots qui se présentent dans les textes qui lui sont accessibles.

1.2. Dérivation lexicale.

En arrivant à l'école, l'écolier possède déjà un ensemble de règles implicites, propres à l'oral, qui lui permettent de produire et de comprendre des mots à partir de radicaux, de préfixes et de suffixes. En lecture, il doit savoir reconnaître les formes graphiques des cas de dérivation les plus fréquents en langue écrite et acquérir graduellement les règles implicites qui les régissent.

1.3. Les majuscules.

A l'oral, l'écolier a déjà une connaissance implicite de ce que l'on appelle "les noms propres". En lecture, il doit savoir reconnaître la majuscule initiale qui distingue ces noms des autres mots.

2 - MORPHOLOGIE

À l'oral, l'écolier connaît et maîtrise un certain nombre de règles parmi les plus fréquentes de la morphologie.

2.1. Les marques du genre.

Il doit reconnaître les marques graphiques du genre et élaborer de façon implicite les règles qui en régissent l'utilisation dans la lecture.

2.2. Les marques du nombre.

Il doit savoir reconnaître les marques graphiques du nombre et élaborer de façon implicite les règles qui en régissent l'utilisation dans la lecture.

2.3. Les personnes des verbes.

Il doit savoir reconnaître les pronoms et les terminaisons des personnes des verbes et élaborer de façon implicite les règles qui en régissent l'utilisation dans la lecture.

2.4. Les modes et les temps des verbes.

Il a déjà une connaissance générale de la notion de temps. Tout au long du cours primaire, cette notion s'affine graduellement en fonction du développement cognitif de l'écolier. En lecture, il doit savoir progressivement reconnaître les indices graphiques des modes et des temps des verbes.

3 SYNTAXE.

3.1. L'ordre des mots.

L'écolier a déjà élaboré, à l'oral, un ensemble de règles qui lui permettent d'utiliser des mots, pour produire et comprendre un très grand nombre de phrases. En lecture, il doit savoir appliquer ces règles au texte écrit et acquérir de façon implicite les règles qui lui manquent encore, soit parce qu'elles sont propres à la langue écrite, soit parce qu'il ne les a pas encore connues à l'oral.

3.2. Les marqueurs de relation

L'écolier utilise à l'oral la plupart des conjonctifs, des prépositions et des pronoms relatifs les plus fréquents. En lecture, il doit savoir reconnaître la version graphique de ces marqueurs de relation et acquérir les signes graphiques des autres marqueurs fréquemment utilisés en langue écrite.

3.3. La ponctuation.

Les signes de ponctuation étant propres à l'écrit, l'écolier, n'a pas d'acquis en ce domaine, quand il aborde la lecture. Il doit savoir tenir compte de ces indices pour former des ensembles signifiants dans les textes qu'il lit.

3.4. La majuscule en début de phrase.

Quand il aborde la lecture, l'écolier n'a pas de connaissances en ce domaine. Il doit savoir reconnaître la majuscule qui indique un début de phrase et tenir compte de cet indice pour former des ensembles signifiants dans les textes lus.

3.5. Le trait d'union.

Pour lire, l'écolier doit savoir tenir compte du lien marqué par le trait d'union en fin de ligne.

4 - SYSTÈME GRAPHO-PHONÉTIQUE

L'écolier qui aborde la lecture ne connaît pas le système grapho-phonétique. Pour lire, il doit connaître les graphies les plus fréquentes et savoir utiliser leur version sonore.

B- CONNAISSANCES DU RÉEL ET DES TYPES DE TEXTES.

1 - Les connaissances du réel nécessaires à la lecture s'acquièrent par les expériences multiples de l'enfant à l'école et ailleurs. La qualité et la quantité de ces connaissances sont liées à l'ensemble des matières scolaires et au milieu socio-familial où il évolue. Elles ne sont pas un objectif spécifique à l'apprentissage de la lecture, mais bien un objectif général de l'école.

2 - Quant aux types de textes, l'écolier, dans la plupart des cas, doit commencer à distinguer ceux d'ordre utilitaire (lettres, articles de journaux, d'encyclopédies, modes d'emploi, consignes ...) de ceux relevant de la littérature (roman, conte poème...)

Parmi les premiers, il apprendra progressivement à reconnaître ceux qui traduisent un point de vue plutôt subjectif (expression personnelle, énoncé d'opinion ou d'une perception individuelle) et ceux qui appartiennent plutôt à une approche objective (monographie, mode d'emploi et instructions...)

Quant aux seconds, à caractère littéraire, il prendra peu à peu conscience qu'ils sont du domaine de la création. Tout au long du cours primaire, il doit avoir l'occasion de former son goût au contact des œuvres de qualité de la littérature enfantine.

Ajoutons que, surtout vers la fin du cours primaire, il est nécessaire d'enseigner certains faits relatifs au monde de l'édition : rédaction de manuscrits, impression, diffusion.

INSTRUCTIONS (III)

LECTURE

OBJECTIF MINIMAL TERMINAL

À la fin de la première année, l'écolier est capable de lire des textes :

- à caractère informatif, poétique, expressif et incitatif,
- signifiants et lisibles

CRITÈRES DE CHOIX DE TEXTES SIGNIFIANTS ET LISIBLES

Pour observer et évaluer la capacité de lire un texte, il est important que cela se fasse à l'occasion d'une situation qui en justifie la lecture.

De plus, à ce stade de l'apprentissage, les textes proposés à l'écolier en vue de l'évaluation doivent présenter les caractéristiques suivantes :

1/ Longueur : 50 à 75 mots (mots-outils compris)

2/ Composition :

a) Structure :

- déroulement chronologique des événements ou déroulement linéaire des idées ;
- phrases courtes, 7 à 9 mots en moyenne ;
- écran d'au plus 2 mots (par exemple : une phrase comme "Jacques, mon ami depuis longtemps, joue.." ferait problème à un lecteur débutant) ;

- phrases interrogatives simples et de formes courantes (par exemple : "Est-ce que papa vient ce soir ?", et non pas : "Papa vient ce soir ?" ou "Papa ne vient-il pas ce soir ?") ;
- phrases n'ayant pas plus d'une subordonnée simple ;
- prédominance des phrases présentant la structure Sujet-Verbe-Complément ou Attribut ;
- prédominance des modes et temps connus à l'oral : indicatif présent, imparfait, passé composé, plus que parfait, futur ;
- faible fréquence des pronoms de la troisième personne ;
- absence de structures impersonnelles (sauf "il faut" et celles du type "il pleut", "il neige")
- verbes à sujet explicite ;
- propositions relatives avec QUI et QUE;
- absence du OU disjonctif (une phrase comme "tu travailles ou tu pars" ferait problème) ;
- absence d'expressions métaphoriques abstraites, telles que "faire main basse", "en perdre son latin".

b) Vocabulaire :

- prédominance des mots fréquents du vocabulaire oral actif et passif de l'élève qu'il peut reconnaître dans leur forme écrite.

PISTES POUR L'OBSERVATION ET L'ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ DE LIRE

Si l'habileté à écrire se manifeste directement par les textes des élèves, il n'en est pas de même pour l'habileté à lire : celle-ci peut s'exercer sans qu'aucun signe extérieur en révèle le degré de maîtrise. L'évaluation de l'habileté à lire doit donc se faire à partir de signes ou de manifestations qui n'appartiennent pas en propre à la lecture elle-même. Si, par exemple, un élève réussit un tour de magie uniquement à l'aide d'un texte qui le décrit, c'est que l'élève est capable de lire ce texte.

Mais, comme la réussite ou l'échec d'un tour de magie peut s'expliquer par des raisons sans rapport avec l'habileté à lire, il y a lieu de vérifier si cette réussite ou cet échec vient de la lecture elle-même ou d'autres facteurs, comme la lisibilité ou la précision du texte, le fait que l'élève soit un apprenti-magicien, etc. Malgré la prudence et le jugement qu'elles exigent, les manifestations et les activités qui se rattachent souvent à la lecture d'un texte, sont plus révélatrices que sa lecture mécanique.

Il est également important de reconnaître qu'on ne lit pas un texte d'encyclopédie comme un récit d'aventures, particulièrement quand on lit le premier par souci d'information, et le second par besoin de fiction.

Il s'ensuit que pour observer et évaluer la capacité de lire un texte, il y a lieu de choisir les activités qui révèlent le mieux que l'écolier sait le lire et de privilégier celles qui conviennent le plus au type de texte lu. Les paragraphes qui suivent fournissent au maître certains critères qui lui permettront ce choix. Les propositions retenues pour illustrer ces critères sont toutes des activités d'objectivation qui se retrouvent dans les contenus d'apprentissage sous la rubrique DÉVELOPPEMENT DE L'HABILETÉ À LIRE. Parce qu'elles s'inscrivent ici à l'intérieur d'un objectif minimal, seules les activités les plus essentielles et les plus simples ont été choisies.

Textes à caractère informatif.

Dans le cas de la lecture d'un court texte à caractère informatif, il y a lieu de privilégier les activités qui amènent l'écolier à reconnaître, implicitement ou non,

- que le texte comprend ou non les informations recherchées ;
- qu'il en présente d'autres que l'écolier possède déjà, et d'autres encore nouvelles pour lui ;
- qu'il comprend des informations que l'écolier juge vraies ou fausses, ou d'autres sur lesquelles il ne peut porter un tel jugement.

Exemple :

À la suite de la lecture d'une légende ou d'un court texte accompagnant une illustration, le professeur organise un échange autour des questions suivantes : ce texte nous dit-il des choses que nous voyons sur l'illustration ? Nous dit-il des choses que nous ne voyons pas sur l'illustration ? Nous dit-il des choses que nous ne connaissons pas ?

Selon les propos des écoliers, le maître évalue l'habileté dont ils ont fait preuve au cours de la lecture. Il nuance son jugement en tenant compte des résultats obtenus dans d'autres activités de lecture.

Textes à caractère poétique.

Dans le cas de la lecture d'un texte à caractère poétique comme un court récit illustré ou un poème narratif simple, il y a lieu de privilégier les activités qui amènent l'écolier à :

- identifier le ou les héros du récit ;
- attribuer des qualités physiques et morales aux personnages ;
- préférer un personnage à d'autres ;
- se réjouir de ce qui arrive à certains ;
- en plaindre d'autres.

Exemple :

Un écolier est appelé à parler d'un récit qu'il vient de lire. L'activité permet au maître d'observer, à travers ses propos; si l'écolier est parvenu à identifier le ou les héros, s'il manifeste des goûts ou des préférences pour un personnage...

Textes à caractère incitatif.

Dans le cas de la lecture d'un texte à caractère incitatif, il y a lieu de privilégier les activités qui amènent l'écolier à :

- répondre de quelque façon à une invitation.

Textes à caractère expressif.

Dans le cas de la lecture d'un texte à caractère expressif, il y a lieu de privilégier les activités qui permettent à l'écolier de réagir à un message qui le concerne.